

Qualification des produits et systèmes participatifs de garantie

Introduction

Les enjeux de la montagne insulaire méditerranéenne sont considérables. Dans des écosystèmes fragiles et menacés par les pressions anthropiques locales et globales, il s'agit pour les communautés rurales de trouver une motivation et des moyens d'existence garants de la pérennité d'un tissu économique et social vivant.

Pour relever ces défis, cette communication propose de discuter ce en quoi les processus de qualification de produits d'origine, en tant que négociations d'**objets-frontières** (Star, Griesemer, 1989), peuvent créer des plateformes participatives de discussion qui permettent aux communautés rurales de définir des chemins de développement vertueux à la fois pour leur développement économique et social et pour la préservation de leurs patrimoines humain et naturel. Le **système participatif de garantie** est un outil possible de ce processus de qualification, que nous illustrons par la marque « Terra Thessalia » en Grèce.



La qualification des produits d'origine en tant que négociation d'objets-frontière

Les objets-frontières sont formalisées par la définition préalable de « contenants » dont les parties prenantes s'accordent sur la nature et la forme pouvant prendre diverses formes (par exemple une norme ou une collection de musée). Cette discussion sur le contenant permet une convergence dans la compréhension (« langage commun ») puis une convergence d'intérêts entre plusieurs acteurs qui ont des intérêts individuels parfois éloignés, dans l'atteinte d'un objectif qui leur est commun et bénéfique. L'existence même de cet objectif commun peut permettre de surmonter les antagonismes pour aboutir à des consensus ou des compromis.

La qualification des produits d'origine est un processus collectif ancré dans un territoire délimité par une cohérence géographique et une identité ancrée dans une histoire, qui se traduit par une réputation. Le processus de qualification permet aux producteurs de faire reconnaître le produit, son lien au terroir et sa typicité par des experts tiers. En tant que réalisation marquant un accord entre les producteurs et parfois l'autorité publique compétente, le cahier des charges d'un produit d'origine est un objet-frontière (Vinck, 2009). En effet, il s'agit d'une norme donc d'un « contenant » avec plusieurs catégories : définition du produit, de sa composition, de son mode de fabrication, de ses caractéristiques ainsi que modalités de la vérification sensorielle, et de la validation de son identification commerciale selon une procédure définie par une base légale nationale renforcée parfois par un niveau supranational (par exemple l'Union européenne définit ces aspects dans un règlement communautaire en ce qui concerne les AOP et les IGP). Les producteurs, porteurs d'enjeux qui leurs sont propres, sont réunis derrière des objectifs communs tels que la protection de leur produit contre les usurpations, un plan de promotion commune qui permettra de développer les ventes et les bénéfices pour les producteurs, ou la sauvegarde d'un patrimoine gastronomique.

La question que nous nous posons ici est de savoir si cette procédure peut servir de base à la préservation des ressources naturelles dans les espaces de montagne insulaires méditerranéens particulièrement fragiles.

Organisateurs

Co-organisateurs

Sponsors





Origine
Diversité
Territoires

[Barjolle Dominique]
[Université de Lausanne], [Suisse]
Forum Origine, Diversité et Territoires
[Atelier n°3], [Session n°3]



Le cercle vertueux des produits d'origine au service des écosystèmes durables

Le cahier des charges d'un produit d'origine peut être le moteur du « cercle vertueux » de sa rémunération mais aussi de la préservation des ressources naturelles (Vandecandelaere, Arfini, Belletti, & Marescotti, 2010) (Figure 1).

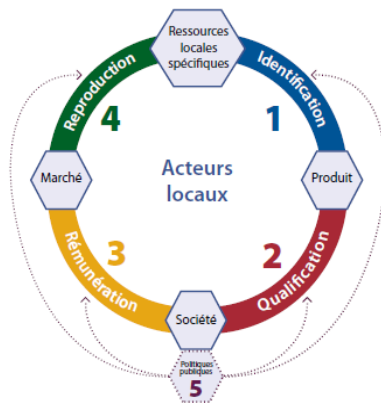


Figure 1 - Cercle vertueux de la rémunération des produits d'origine (Vandecandelaere et al., 2010)

Dans une phase d'identification, les acteurs locaux et leurs partenaires font une prise de conscience et une évaluation du potentiel du produit, en termes de spécificité en lien avec l'origine géographique (évaluation du lien au terroir), et en termes de potentiel de développement durable. Un outil a été mis au point pour guider les acteurs dans cette phase d'identification (Barjolle, Vandecandelaere, & Salvadori, 2012).

Dans une phase de qualification, les acteurs de la chaîne de valeur et leurs partenaires dans et en-dehors de la région réfléchissent et négocient de manière collective pour mettre en place des règles collectives qui sont consignées dans un cahier des charges, qui est soumis à un examen formel des autorités administratives en charge de la mise en œuvre de la législation autour des AOP-IGP (par exemple en France, l'INAO, qui transmet ensuite aux services de la Commission européenne).

La phase de rémunération est celle de la commercialisation du produit après qu'il ait été certifié conforme à son cahier des charges, et cette commercialisation est synonyme de génération de revenus pour les différents acteurs de la filière. Cette rémunération passe par un ou plusieurs mécanismes de gestion collective de la qualité, et les prix obtenus par chaque maillon de la filière dépendent de plusieurs aspects, tels que la qualité, l'efficacité logistique mais aussi l'efficacité de la gestion collective du produit.

A partir des rémunérations obtenues par les différents maillons, il est possible de renforcer la durabilité du système par des actions ciblées décidées au niveau individuel ou collectif. Cette durabilité peut être mesurée par différentes approches scientifiques (Schmitt et al., 2016).

La question qui se pose quand une AOP (ou une IGP) est déjà en place, et parfois à l'échelle territoriale d'un pays entier, est de savoir comment arriver à négocier des accords qui prennent en compte le référentiel AOP existant tout en permettant de respecter les spécificités locales de protection des agroécosystèmes, tout en se démarquant au-delà du référentiel et de l'identification de l'AOP sur le marché. Analyser les enjeux et les transposer dans une extension du cahier des charges de l'AOP, plus exigeante ou plus spécifique sur certains aspects est un processus qui peut être gagnant. Cependant, comme il s'agit de rapprocher la norme des réalités du terrain au sein d'un petit territoire, et que les acteurs doivent comprendre le sens de la démarche et être motivés à construire et à la faire vivre, leur participation directe est une condition de réussite cruciale. C'est pourquoi la démarche d'un **système participatif de garantie** (SPG) est une possibilité prometteuse qui a déjà fait ses preuves.

Organisateurs



Co-organisateurs





Origine
Diversité
Territoires

[Barjolle Dominique]
[Université de Lausanne], [Suisse]
Forum Origine, Diversité et Territoires
[Atelier n°3], [Session n°3]



Le système participatif de garantie en tant qu'outil de préservation et de développement

Le SPG est une modalité particulière de co-construction d'une norme de production et de sa certification entre producteurs et consommateurs du territoire de production. Ensemble, les modalités de la production agricole, de la transformation et de la conservation du produit, de son emballage et de son identification (marque de garantie et logo) sont définis dans un cahier des charges et des guides de bonnes pratiques. Il s'apparente à un objet-frontière car le SPG doit être « traduit » dans un langage et une logique communs aux porteurs d'enjeux dont les intérêts divergent pour arriver à un consensus sur le contenu de quelques fondamentaux de l'action collective locale.

Le SPG, en tant que plateforme de négociation entre acteurs porteurs d'enjeux au sein des territoires montagnards insulaires méditerranéen, est une forme d'organisation particulière qui permet d'aborder tous les aspects du développement territorial et de la préservation des ressources naturelles. Aggravés par les menaces liées au changement climatique, les enjeux majeurs sont environnementaux : les montagnes méditerranéennes souffrent du manque de la ressources en eau, de pertes de biodiversité, d'atteinte aux sols, et des feux de forêts. Il s'agit aussi des enjeux sociaux, avec la perte et le vieillissement des communautés, les besoins en infrastructures et en formation pour surmonter l'isolement et la fracture numérique. Enfin, les enjeux sont aussi culturels pour éviter la perte des savoir-faire concomitante de l'exode rural, et économiques, car le milieu montagnard impose des coûts supplémentaires aux entreprises, en termes d'accès aux infrastructures de liaison et d'enclavement.

Face à ces enjeux, la transformation profonde des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettra aux communautés et les territoires montagnards insulaires de définir leur vision et leur plan d'actions pour retrouver la santé des écosystèmes et améliorer la santé humaine. Par une durabilité et une résilience renforcées, la préservation et le développement trouvent un équilibre entre l'entretien des milieux naturels fragiles, les valeurs économiques et la vitalité des entreprises. Le SPG est un outil qui ouvre un chemin à cette transformation.

A titre d'exemple du rôle de la qualification en tant que processus de réalisation d'un objet-frontière particulièrement intéressant en contexte de montagne méditerranéen, nous pouvons citer le SPG « Terra Thessalia ». Grâce au financement du projet LACTIMED en 2012, une démarche de développement local a été démarrée en concertation étroite avec les éleveurs, les communautés pastorales et les collectivités territoriales mais aussi avec les fromageries et les consommateurs, ainsi que de nombreux partenaires techniques et financiers de la région et même au-delà (Goussios et al, 2014). Certes, la Thessalie n'est pas une île, mais c'est un espace de montagne méditerranéen, donc certaines leçons et quelques succès peuvent servir de base pour une adaptation à son usage dans les espaces insulaires. A noter que l'accroissement de la valeur ajoutée via la mise en œuvre des SPG constitue un des objectifs et une action opérationnelle de la Stratégie Nationale pour le Développement des Commune de montagnes de Chypre en œuvre depuis 2020.



La reconnaissance de la Féta en tant qu'AOP et la réservation de ce nom aux productions grecques, en supprimant la concurrence déloyale des Féta étrangères, ont représenté une opportunité pour le développement des grandes laiteries industrielles de Thessalie. Les productions pastorales et les fromageries artisanales de montagne ont été placées



Organisateurs

Co-organisateurs

Sponsors





Origine
Diversité
Territoires

[Barjolle Dominique]
[Université de Lausanne], [Suisse]
Forum Origine, Diversité et Territoires
[Atelier n°3], [Session n°3]

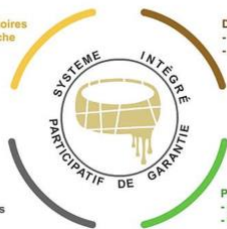


dans un nouveau champ de concurrence, marquant un coup d'arrêt pour ces productions dont les coûts de production sont très élevés par rapport à ceux d'élevages modernes dans des zones où les productions fourragères sont entièrement mécanisées et où l'alimentation est automatisée et basée également sur des races productives et des apports de concentrés. Pour l'entretien des espaces pastoraux de la chaîne du Pinde, aussi bien que de la montagne de l'Olympe mythique, une démarche de qualification de la Féta « Terra Thessalia » a été amorcée sous l'égide de la mise en place d'un système participatif de garantie (SPG) (Anthopoulou, Goussios, 2018) afin de renforcer la valeur des produits fromagers à qualité spécifique liée à l'origine.



Participation des laboratoires universitaires de recherche

Participation - collectivités locales - organismes sociaux des territoires



Des outils spécialisés
- Traçabilité
- Certification de troupeaux

Participation de producteurs
- éleveurs
- fromagers

La marque « Terra Thessalia » a été développée dans le cadre du projet LACTiMED. Elle est certifiée sur le principe de la participation de la communauté locale. Les laboratoires universitaires ont été étroitement associés au processus et ont permis de mettre au point des méthodes basées sur la technologie la plus moderne associées au savoir et pratiques traditionnels de gestion des pâturages et des techniques de fabrication fromagère. La structure de gestion collective de la marque a développé ses propres moyens de garantie qui intègre les certifications officielles (contrôles de l'AOP

Féta, analyses poussées en laboratoire accrédité).

Le cahier des charges est basé sur les spécifications relatives à tous les domaines de la chaîne laitière (le pâturage, la race d'animal, les aliments de proximité, la santé et la qualité des produits, etc.). Le dispositif participatif de gouvernance de la certification garantit que la marque de qualité soit apposée exclusivement aux produits originaires des territoires laitiers de Thessalie. Enfin, un guide de bonnes pratiques pour guider les éleveurs et respecter les spécifications du cahier des charges « Terra Thessalia » a été élaboré, pour engager les producteurs dans un mode de gestion des animaux et des espaces pastoraux préservant les ressources naturelles. Le système participatif de garantie soutient une vision partagée des producteurs et des consommateurs de « Terra Thessalia », renforçant leur échange des connaissances sur la base des principes de la participation, de la réciprocité, de la transparence et de la confiance. Les impacts de cette démarche sont perçus comme positifs par les acteurs, qui continuent leur travail autour de la marque, même après la fin du projet LACTIMED. Une évaluation plus quantitative des impacts n'a pas encore été faite, mais les résultats sont visibles.



Promotion de la qualité de Thessalie



Juste redistribution de la valeur ajoutée aux petits producteurs

Garantie de lien du produit avec le site de production

Gestion de relation entre humain - animal - nature

Conclusion

La qualification des produits d'origine correspond à un processus qui s'accompagne d'un objet-frontière intéressant, en ce qu'il permet une convergence d'intérêts de porteurs d'enjeux très différents qui arrivent à parler un langage commun et à produire des cahiers des charges. En tant que moteur du cercle vertueux de la rémunération du produit, la qualification est normalisée et peut étendre un régime de protection commerciale efficace. Cependant, si le territoire d'origine dans le cahier des charges AOP par exemple est très grand, l'examen des effets de cette protection sur des territoires de montagne méditerranéen peut être insuffisant notamment sur la protection des écosystèmes fragiles, et sur le modèle économique associé. De ce fait, afin de rendre à la qualification des produits d'origine une dynamique plus sensible aux enjeux spécifiques de plus petits territoires, il est utile de créer un nouvel objet-frontière. Le système participatif de garantie répond bien à la définition de l'objet-frontière, en ce qu'il permet la traduction des enjeux dans un

Organisateurs

Co-organisateurs

Sponsors



Federal Department of Economic Affairs, Education and Research (EAFG) Federal Office for Agriculture (FOAG)





Origine
Diversité
Territoires

[Barjolle Dominique]
[Université de Lausanne], [Suisse]
Forum Origine, Diversité et Territoires
[Atelier n°3], [Session n°3]



socle de langage commun résultant d'une interconnaissance développée entre tous les porteurs d'enjeux d'un territoire. La plateforme de dialogue locale facilite l'aboutissement d'un nouveau cahier des charges et d'un mécanisme participatif de sa certification de conformité, qui engage les producteurs agricoles, les transformateurs, mais aussi d'autres acteurs, dans un processus vertueux de valorisation et de préservation, à l'exemple de la marque de garantie Terra Thessalia.

Références

1. Anthopoulou T., Goussios D., 2018, Re-embedding Greek Feta in localities - Cooperation of small dairies as a territorial development strategy, *Localizing Global Food Short Food Supply Chains as Responses to Agri-Food System Challenges*, Edited By Agni Kalfagianni, Sophia Skordili, chapter 8, 18 Pages, Taylor and Francis Group.
2. Barjolle, D., Vandecandelaere, E., & Salvadori, M. (2012). Identification of origin-linked products and their potential for development - A methodology for participatory inventories.
3. Goussios D., Tsioubkas K., Anthopoulou T., Anastasios V., Gaki D., et al.. Developing the typical dairy products of Thessaly: diagnosis and local strategy. [Research Report] CIHEAM-IAMM / ANIMA. 2014, pp.81. ([hal-02163648](https://hal.inrae.fr/hal-02163648))
4. Schmitt E., Barjolle D., Tanquerey-Cado A., Brunori G., (2016). Sustainability comparison of a local and a global milk value chains in Switzerland. *Bio-based and Applied Economics* 5(2), 79–102.
5. Star S.L., Griesemer J. (1989), "Institutional ecology, 'Translations', and Boundary objects: amateurs and professionals on Berkeley's museum of vertebrate zoologie", *Social Studies of Science*
6. Vandecandelaere, E., Arfini, F., Belletti, G., & Maescotti, A. (2010). Linking people, places and products. *FAO and SINER-GI*.
7. Vinck D., De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. Vers la prise en compte du travail d'équipement, *Revue d'anthropologie des connaissances* 2009/1, Vol. 3, n° 1, p. 51-72.

Organisateurs



Co-organisateurs

